



Lettre RAR refusée par voisins (nuisances, insultes et menaces)

Par **gth2o**, le **13/08/2015** à **12:33**

Bonjour, j'essaye de vous expliquer la situation le plus succinctement que possible.
Problèmes de voisinage séparé par un grillage métallique et couplé avec plexiglas (installé au mois depuis trente ans par mon propriétaire, locataire personnellement depuis 18 ans).
Nuisance de végétation : troène dépassant au mois deux mètres chez moi et âgé de quelques-que années, chutes de fruit très tachant, chute nombreuse de feuilles et de pollen, obligation de laver tous les deux jours ma voiture en certaines périodes. Hauteur environ 3,5 mètres et pesant sur les fils de téléphone mitoyen.
Insultes et menaces envers mon fils (17 ans) et ses camarades : main courante établie le 7 juillet 2015 pour ces raisons et avec antécédents auprès d'autres voisins (témoignages possibles).
Séparation en grillage métallique supprimé pour cause d'inesthétique et plexiglas peint(avec mon autorisation) mais comme des patachons (à moitié peint, nombreuses coulures sur le plexiglas et sur mon mur en béton mitoyen).
Envoyé Lettre RAR de mise en demeure le 23 juillet 2015 et retournée refusée le 12 aout 2015.
Situation résultante de nombreux incidents par le passé du fait de la position revendicatrice, mégalomane de mes voisins qui du fait qu'ils sont homos nous reprochent d'homophobie alors que nous n'en avons jamais fait allusion par le passé, réflexion de la part du voisin à propos de notre interrogation sur son comportement : Je m'impose...!!
Question : Que puis je faire après le refus de ma lettre RAR ?